



SERVICES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

S'engager pour chacun, agir pour tous !

Cfdt: 1^{er} SYNDICAT EN FRANCE



17.09.2020

Personnel du notariat

Augmentation des salaires minima : 0,8 %

L'accord salaire n'a pas pu être conclu en février dernier malgré l'excellente performance économique de la profession (évolution régulière du chiffre d'affaire depuis 2013, explosion de l'immobilier depuis les 5 dernières années, record historique de la masse des émoluments et honoraires en 2017 et 2018 puis une année 2019 qui a battu largement tous les records).

Les partenaires sociaux se sont réunis ce jour dans le cadre de la **clause de sauvegarde**, l'article 14.2 de la convention collective prévoyant « *de faire le point de l'évolution du pouvoir d'achat* » et de « *procéder, le cas échéant, au réajustement de la valeur du point pour le reste de l'année civile* ».

D'entrée de séance, les représentants du CSN ont proposé une augmentation de 0,80 % en précisant de suite qu'ils n'iraient pas au-delà.

La CFDT a souligné que la situation économique et sociale du notariat n'était pas dégradée jusqu'à ce jour contrairement aux autres secteurs à l'échelon national. L'activité notariale est effectivement à son zénith, si bien que le nombre de salariés a augmenté ces derniers mois. Notre organisation syndicale a invité la délégation patronale à récompenser les salariés qui ont tous, depuis le déconfinement, une charge de travail intense avec des conditions de travail difficiles.

Tel qu'ils l'avaient annoncé en début de séance, les représentants du CSN sont restés campés sur leur position initiale, soit + 0,80 %.

Pour préserver les salariés d'une éventuelle perte de pouvoir d'achat, la CFDT a accepté de signer l'avenant n° 40 portant la valeur du point à 14,13 € à compter du 1^{er} octobre 2020.

Catégorie	Niveau	Coefficient	Salaire mensuel au 01/10/2020 Point à 14,13 €
Employés	E2	115	1 625
	E3	120	1 696
	Techniciens	T1	132
	T2	146	2 063
	T3	195	2 756
Cadres	C1	220	3 109
	C2	270	3 816
	C3	340	4 805
	C4	380	5 370

La CFDT vous tient informés. N'hésitez pas à donner votre avis car votre rémunération de demain est l'affaire de chacun dès maintenant !

Pour toute information complémentaire, pour donner votre position : envoyez un mail à contact@snpj-cfdt.fr

CFDT : Loyauté Efficacité Ecoute